

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 13 décembre à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 décembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Annick CHAPELIER, François (P. à Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR), Fabienne LHONNEUR (P. à Sophie POLEYN), Matthieu BIGOT (P. à Catherine LECHEVALLIER) ;

Absents non excusés : Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR.

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

AMENAGEMENT / POLITIQUE ENERGETIQUE – DEVELOPPEMENT ET PROMOTION DES ENERGIES RENOUVELABLES – PROJET DE CREATION D'UN CHAMP PHOTOVOLTAIQUE DANS LA ZONE DU MARESQUIER

DEL20211213_04

Présents : 25

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 27

Pour : 27

Contre :

Rapporteurs : M. Chrétien - VU en C° finances du 9/12/2021

Dans le cadre de la politique environnementale qu'elle mène depuis 2014, la commune de Ouistreham s'est engagée à prendre une part active dans la démarche globale de préservation des énergies et de l'environnement et à développer des projets vertueux qui viennent réduire l'impact carbone de l'activité municipale. Ainsi :

- Le parc automobile a été rajeuni et des véhicules sont désormais à énergie électrique ;
- Un parc de vélos électriques a été mis à disposition des élus et personnels municipaux ;
- Les huisseries de nombreux bâtiments municipaux ont été remplacées, notamment sur les sites scolaires ;
- De nombreuses chaudières à haute performance ont été installées en remplacement d'équipements vétustes....

Fort de cette dynamique, la commune entend accélérer ce mouvement et permettre la réalisation de projets remarquables.

C'est ainsi qu'après une étude poussée du patrimoine communal et des parcelles appartenant à la Ville, un site a été identifié qui pourrait potentiellement accueillir un champ de panneaux photovoltaïques suffisamment étendu pour garantir une rentabilité économique et donc un possible portage par une entreprise spécialiste de tels projets, véritablement en capacité de supporter le poids financier d'une telle opération.

Pour ce faire, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Maire à engager toutes les démarches nécessaires auprès de différents opérateurs afin d'étudier la faisabilité d'installation d'un champ de panneaux photovoltaïques sur le site de la déchèterie du Maresquier.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le 17 DEC. 2021
Certifiée exécutoire le